



## BON DE SOUSCRIPTION

### Eglise Notre Dame de VALS (Ariège)

*Bulletin de don à renvoyer à :*

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 A – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4  
Retrouvez-nous sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16](http://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16)

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la mise en valeur de l'église Notre Dame de VALS (Ariège) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – église de VALS (09500) »**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt** (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

**Pour les particuliers**, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable\*\* (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
  - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)\*\* (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**

**l'impôt sur la fortune**

**l'impôt sur les sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)**

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : ..... CP Ville : .....

*Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.*



Au sein de la vallée de l'Hers, le village ariégeois de Vals est situé à égale distance des villes de Mirepoix et de Pamiers. Dédiée à Notre Dame, son église semi-rupestre, en grande partie romane, est originale car bâtie sur trois niveaux. Cet édifice religieux représente l'un des monuments majeurs de l'Ariège, et constitue également un jalon important dans l'art roman pyrénéen, en particulier par la présence de fresques datées du début du XII<sup>e</sup> siècle. En effet, ces fresques, objet d'une restauration et d'une valorisation exemplaires en 2007 et 2008, présentent trois aspects de la vie du Christ : sa venue dans le monde (Annonciation, Bain de l'Enfant Jésus et Adoration des Mages), la période évangélique (apôtres) et la Parousie (Christ en majesté, entouré des symboles des quatre évangélistes). Parmi les personnages qui entourent le Christ, sont figurés quatre archanges-avocats. Ce thème, rarement représenté, est à ce jour le seul connu en France. Malgré un entretien régulier assuré par le passé, l'église Notre Dame de Vals nécessite aujourd'hui un programme conséquent mais indispensable de réhabilitation concernant la reprise de maçonneries, la mise aux normes de l'électricité, et surtout la restauration relativement urgente de l'intégralité de la toiture. Cette dernière est dans un état critique et risque à terme de nuire à la conservation d'éléments intérieurs tels que les célèbres fresques, une statue représentant la Vierge à l'Enfant ainsi que deux toiles peintes récemment rénovées. **Grâce à cette souscription, vous pouvez apporter votre contribution à ce projet d'envergure destiné à la sauvegarde et à la valorisation de ce patrimoine emblématique.**